

IMPRIMERIE  
— DES —  
SERVICES TECHNIQUES  
— DE LA —  
PRÉFECTURE DE POLICE

LA POLICE PARISIENNE

ET LES

PROBLÈMES NORD-AFRICAINS



PRÉFECTURE DE POLICE  
7, Bd. du Palais - PARIS IV<sup>e</sup>

## INTRODUCTION

---

Les pages qui suivent ont l'ambition de renseigner les fonctionnaires de la Préfecture de Police sur un problème français essentiel : l'immigration nord-africaine.

Accueillis comme citoyens français et revendiquant cette qualité avec force, les intéressés sont tenus par là-même à un loyalisme total envers la patrie commune. Le Gouvernement est très fort pour proclamer au nom de tous les Français, Algériens compris, qu'aucune action prétendant atteindre l'indivisibilité de notre pays n'est tolérable.

La contre-partie de cette obligation civique ouvre aux transplantés d'Afrique du Nord le droit à l'accueil, à la participation à toutes nos activités économiques, sociales et culturelles, à tout ce que crée ou dispense notre civilisation.

La difficulté de leur intégration tient à la rapidité de son accomplissement souhaitable. Les Français d'aujourd'hui sont le produit de vingt siècles de luttes et d'accords, d'une évolution qui a fusionné les races les plus diverses. Les singularités qui subsistent ne séparent plus; elles sont les traits attachants des terroirs, ne rompent pas l'unité mais l'enrichissent. L'homme qui vient de son douar à Paris est en retard de 8 à 10 siècles sur notre civilisation technicienne et individualiste. Il nous faut l'aider, souvent contre lui-même, à regagner son retard.

En ce domaine comme en beaucoup d'autres, la police a la tâche la plus ingrate. Son action est souvent incomprise de l'opinion publique et a fortiori de ceux auxquels elle doit s'intéresser.

La vérité ne met jamais en échec l'idéal. L'effort fructueux ne saurait partir de chimères. Comment nier que par leurs habitudes médiévales, par la soudaineté de leur transplantation, par la carence d'un accueil auquel les grandes villes ne sont pas préparées, un pourcentage important de Nord-Africains excusables parfois n'en sont pas moins dangereux pour la sécurité publique.

D'autres sont travaillés par les propagandes politiques, exploités par le communisme, directement ou par l'intermédiaire de mouvements séparatistes.

Délinquants ou agitateurs sont une minorité redoutable mais ils ne doivent pas faire oublier que des dizaines de milliers de leurs coreligionnaires travaillent dans nos usines, épargnant sur leurs salaires en vivant parcimonieusement dans l'espoir de rejoindre, nantis d'un pécule, la terre natale.

Nous avons à protéger la société des méfaits des mauvais éléments, à défendre contre l'autonomisme l'unité de la France. Nous accomplirons mieux ce devoir, ingrat toujours, périlleux parfois, si nous savons traiter ces hommes, en toutes circonstances, comme des compatriotes liés au destin de la France, nantis des garanties conférées aux citoyens, dignes de la compassion due à tout être misérable, même si sa misère tient à ses fautes. La fermeté de la répression y gagnera, parce que la préoccupation de justice sera évidente. Les raisons d'incompréhension analysées plus loin doivent se retourner à mesure que s'avérera avec certitude que devant le châtiment comme devant les droits civiques c'est la notion d'égalité qui impose les mêmes devoirs à tous, précisément parce que les droits sont équivalents.

Jean BAYLOT.

## LA POLICE PARISIENNE et LES PROBLÈMES NORD-AFRICAINS

De regrettables événements ont appelé récemment l'attention du public sur le problème posé par la présence des Nord-Africains dans la Métropole et plus particulièrement dans la Région Parisienne. Ce problème n'est certes pas nouveau, mais la Loi du 7 mai 1946 en conférant la citoyenneté française aux ressortissants des territoires algériens lui a donné une ampleur et une acuité qu'il ne connaissait pas auparavant.

Lorsqu'une question de cette importance appelle une solution avec une telle urgence, deux attitudes sont possibles : l'une consiste à pallier rapidement les difficultés là où elles se présentent avec les moyens dont on dispose, l'autre, plus complète, ne se satisfait pas de cette défense tactique et occasionnelle, elle commande une analyse plus profonde du phénomène, une recherche de ses causes lointaines, économiques, démographiques et psychologiques.

Quelles que soient les limites de la mission dont on a la charge, il semble bien qu'une connaissance plus totale des données essentielles du problème à résoudre constitue le fondement indispensable d'une action intelligente et efficace.

Sa mission générale de contrôle et de maintien de

l'ordre public amène tout naturellement la Préfecture de Police à s'occuper des Nord-Africains. Personne ne saurait nier qu'il s'agit là d'une charge ingrate et délicate. Une susceptibilité aiguë qui est l'un des traits particuliers de leur psychologie, amène les Nord-Africains à penser que cette tâche participe d'un certain racisme. Ces accusations injustes ne manquent pas d'ailleurs d'être reprises fréquemment par une presse malveillante. Les services de police ont toujours eu à coeur de respecter l'esprit du législateur qui a tenu à doter les ressortissants des territoires algériens des mêmes droits et des mêmes garanties que les citoyens français. Mais il importe de remarquer que l'évolution juridique provoquée par la loi n'a pas été suivie et complétée par une évolution corollaire de la psychologie des nouveaux citoyens français. L'assimilation juridique postule une intégration sociale qui n'existe pas dans les faits. Cela tient à une structure mentale, à des traditions différentes qui ne facilitent pas la fusion souhaitée.

Il nous a semblé qu'il serait bon de rappeler quelques uns des traits essentiels de cette mentalité originale. Ce rappel permettra de comprendre que, dans la presque totalité des cas, le Nord-Africain est un "déraciné". Il en souffre toujours et son comportement est profondément "déterminé" par ce complexe.

## LE NORD-AFRICAIN EST AVANT TOUT UN « DÉRACINÉ »

Tout contact avec un Nord-Africain nous fait ressentir rapidement, par la nature de ses réactions, qu'il existe entre lui et un Occidental des oppositions explicables par une "vision du monde" totalement différente. Le Nord-Africain est le produit d'un milieu dont il n'est pas sans intérêt de connaître les caractères fondamentaux.

## Quels sont les caractères essentiels du milieu dont il est issu ?

### D'abord un peu d'histoire.-

On distingue traditionnellement quatre grandes périodes dans une Histoire qui commence avec la fondation de Carthage en 814 avant J.C. La première époque, appelée époque carthaginoise, se termine en 146 avec la domination de Rome. L'époque romaine est marquée par une pénétration en Tunisie et en Algérie du Nord. Les premières invasions arabes en 647 annoncent la fin de l'influence romaine et inaugurent "l'époque musulmane". Au 11<sup>ème</sup> siècle, une seconde vague d'invasion arabe amène les Berbères, qui constituent vraisemblablement l'élément primitif, à se réfugier dans des régions montagneuses ou désertiques d'accès difficile. Une fusion s'opère cependant qui va donner une population arabo-berbère soumise à la civilisation arabe. A partir du 16<sup>ème</sup> siècle, l'Afrique du Nord tombe sous l'influence turque. L'époque contemporaine enfin débute avec la prise d'Alger par les Français.

Telle est très rapidement résumée l'histoire de cette population de civilisation arabe et islamique.

Pour mieux comprendre la mentalité du Nord-Africain, il importe ensuite de mettre en lumière le rôle capital joué dans sa vie par la religion.

### La Religion.-

La principale source de l'Islam est le Coran. Il se présente comme un code révélé religieux et social (ce qui explique le caractère essentiellement juridique de l'Islam) et défini par une Loi. La loi est un ensemble de prescriptions qui doivent régir la communauté des croyants. La force de cette "religion civile" ne doit pas être méconnue car elle permet de mieux apprécier le comportement de ses fidèles. L'Occidental,

et plus particulièrement le Français, accoutumé à la distinction très rigide du temporel et du spirituel, inscrite dans les institutions, est, la plupart du temps, surpris de cette soumission totale du Nord-Africain à sa loi religieuse. Réciproquement, notre position "laïque" sur ce problème surprend et choque parfois le musulman. Il peut y avoir là précisément une source d'incompréhension dont les conséquences sont assez graves, lorsque cette incompréhension s'accompagne de remarques ironiques.

Le Nord-Africain n'est pas seulement prisonnier de sa Religion. Il est solidement inséré dans le cadre familial, dont le rôle important mérite qu'on en fasse mention.

#### Le milieu social dans lequel il vit.-

On dit du Nord-Africain qu'il appartient à un monde patriarcal. L'expression recouvre une réalité originale et désigne une structure sociale dont l'emprise sur l'individu est très forte. Sa personnalité est absorbée par le groupe familial et à une échelle supérieure par le douar. Ce grégarisme lui apporte en échange la tranquillité morale et la sécurité matérielle dont il ressent le besoin. L'origine de cette organisation sociale est à rechercher dans la médiocrité des ressources économiques offertes par les territoires de l'Afrique du Nord et dans la rudesse du climat. Ce souci constant de la sécurité individuelle par l'union autour d'un chef est un trait particulièrement remarquable de la mentalité du Nord-Africain.

On peut expliquer en partie de cette façon le sentiment de solidarité très profond qui le pousse à assister ses coréligionnaires et qui l'amène à se considérer comme responsable du bien-être matériel d'une famille innombrable comprenant frères, soeurs, neveux et cousins.

#### Son caractère, sa psychologie.-

Le sentiment de la famille, la solidarité, l'esprit d'association, ne sont pas les seuls aspects de son tempérament intéressants à souligner.

Un trait bien connu de son caractère mais qu'il importe de rappeler est le sens aigu de la justice auquel s'ajoute souvent le sens de l'honneur. Une très grande fierté assez naïve parfois le prédispose mal à supporter les échecs ou les déceptions. Une propension à la violence et l'attachement au sentiment de la justice et de l'honneur l'amènent dans la plupart des cas à rechercher une solution rapide et expéditive des conflits qui l'opposent à ses coréligionnaires.

\*  
\* \*

Ainsi nous apparaît sommairement campé cet homme qui va se trouver en contact avec une civilisation si différente de la sienne. Quelles raisons ont pu le pousser à quitter ce monde patriarcal qui a su lui assurer, à travers les siècles, sinon une existence facile, du moins la sécurité ?

### Comment le Nord-Africain est-il amené à quitter son pays ?

#### La tentation du départ.-

Trois raisons principales peuvent y contribuer. Nous avons en passant énuméré l'une d'elles, il s'agit tout d'abord de l'insuffisance de ressources. L'Afrique du Nord ne dispose pas de ressources énergétiques propres à alimenter une industrie lourde capable d'absorber l'excédent de main-d'oeuvre. Cette saturation du marché du travail est due pour une part à

la mécanisation progressive de l'agriculture et pour une part plus importante à la poussée démographique.

Ce dernier facteur ne fait d'ailleurs qu'aggraver la situation résultant de la médiocrité des ressources. En Algérie, l'accroissement est de 150.000 unités par an pour une population de 8.500.000 habitants ; en Tunisie, de 50.000 unités pour 3.500.000 habitants ; au Maroc, enfin, de 200.000 pour 8.000.000 d'habitants. Si l'on retient les chiffres avancés dans une très belle étude du Professeur Louis CHEVALIER, on peut estimer qu'en l'absence d'émigration, c'est un accroissement minimum de 7 millions, mais plus vraisemblablement de 10 à 14 millions, du nombre des Nord-Africains, qu'il faut envisager au cours des 30 années à venir.

Un troisième facteur pousse le Nord-Africain à venir dans la Métropole. Il est d'ordre psychologique : c'est l'exemple de ses compatriotes qui, ayant trouvé un emploi stable en France, peuvent envoyer à leur famille des sommes dont le montant lui paraît élevé. L'attrait de hauts salaires, les facilités de circulation offertes par l'octroi de la citoyenneté française, et exploitées par un racolage éhonté de la part de compagnies de transports, ajoutent à la tentation.

Une telle conjoncture explique l'ampleur du courant d'immigration nord-africain qui se manifeste depuis la fin de la dernière guerre.

#### L'immigration nord-africaine.-

Par ses dimensions, ce phénomène est unique à l'époque actuelle. Il importe dès l'abord de dissocier le cas des Tunisiens et des Marocains de celui des Algériens. Les premiers, constituant une population moins nombreuse et ne disposant pas de la même situation juridique créée par la Loi du 7 mai 1946, ne représentent qu'une faible proportion du contingent d'immigrants, 10 % seulement environ. D'après les chiffres officiels

assez approximatifs, on estime actuellement que le nombre des Nord-Africains se trouvant en France s'élève à 300.000.

#### Localisation des Nord-Africains -

##### Situation particulière de la Région Parisienne

Malgré l'imprécision des statistiques due à l'absolue liberté de circulation et à l'absence légale de contrôle, une enquête minutieuse effectuée en 1952 par les Commissaires de police des quartiers et de banlieue donnait un total de 120.000 Nord-Africains pour la Seine, dont plus de 100.000 Algériens. En raison de l'accroissement progressif du mouvement d'immigration, on peut estimer à 150.000 dont plus de 130.000 Algériens la population nord-africaine actuelle. En outre, d'après les statistiques officielles relevées dans un document établi par le service des liaisons nord-africaines, les différences entre les départs et les retours font ressortir pour toute la France un accroissement de près de 100 % d'une année à l'autre : Cette différence était de 24.200 en 1950 ; elle est passée à 54.400 en 1951. Il convient de noter par ailleurs que ceux des Nord-Africains qui n'ont pu trouver en province un emploi stable viennent à Paris où le pourcentage des nomades et des oisifs est le plus élevé.

95 % des Nord-Africains de la Région Parisienne sont originaires d'Algérie. Tunisiens et Marocains sont peu nombreux et leur présence ne pose pratiquement pas de problème. Leur venue en France est conditionnée par l'obtention d'un titre de "protégé français". Les Tunisiens au nombre de 3000 sont souvent commerçants et jouissent d'une situation sociale considérée. On compte parmi eux environ 400 étudiants. Les Marocains au nombre de 9.000, sobres et travailleurs, constituent une main-d'oeuvre très appréciée. Marocains et Tunisiens disposent en outre à Paris de services sociaux agissant comme de véritables consulats et apportant à leurs ressortissants une aide morale et matérielle très efficace.

Les Algériens sont à la fois plus nombreux et moins favorisés. La distinction raciale entre arabes et berbères évoquée plus haut se retrouve en France même. Les Berbères réfugiés à la suite des invasions arabes dans les régions les plus pauvres, fournissent le contingent le plus important ; dans le département de la Seine, 50 % environ de la population nord-africaine est constituée par d'authentiques Kabyles, 20 à 30 % par des Berbères, le reste par des Arabo-Berbères. Ces différences de races favorisent la création de communautés dont les membres se groupent par quartiers selon leurs affinités et leur pays d'origine.

\*  
\*     \*

Ces remarques offrent surtout un intérêt théorique car il n'est possible, en fait, ni de procéder à une localisation exacte, ni de définir nettement un type ethnique nord-africain.

Par contre, les contacts nombreux que les services de police entretiennent avec les Nord-Africains les ont amenés à conclure que ces hommes sont avant tout des déracinés dont l'inadaptation au monde occidental est le principal trait.

## LE CONTACT AVEC LE MONDE OCCIDENTAL ET SES CONSÉQUENCES

### Du Monde Patriarcal au Monde Occidental

Nous nous sommes efforcés de définir plus haut quelques aspects essentiels du milieu qui a "déterminé" la mentalité du Nord-africain. Il est aisé d'imaginer que l'adaptation à une civilisation caractérisée par l'individualisme libéral ne va pas sans heurts et sans déceptions. Hors de sa famille

et de son douar, le musulman se sent isolé et moralement affaibli. Les difficultés qui ne tardent pas à se dresser sur son chemin ne font qu'ajouter à son trouble et l'amènent souvent au désespoir. Les difficultés sont à la fois d'ordre psychologique et d'ordre matériel.

Son origine, sa langue, ses coutumes, sa conception du monde sont autant d'obstacles à la compréhension du milieu dans lequel il se trouve transplanté. Il n'y a pas toujours, par ailleurs, de la part de ceux qui le reçoivent un mouvement de sympathie qui lui rendrait l'adaptation moins pénible. Il ressent profondément les différences de civilisation et les échecs qu'il subit lorsqu'il tente de surmonter ces différences, déterminent chez lui un sentiment d'infériorité. Ne disposant plus dans notre monde individualiste de l'appui solide de la famille fortement hiérarchisée, ce complexe de faiblesse et d'infériorité ne fait que s'exaspérer. Il se traduit dans son comportement par deux attitudes caractéristiques. Les symptômes de l'infériorité sont tout d'abord agressifs ; il réagit avec brusquerie car il a l'impression que malgré sa bonne foi et son désir de bien faire il est injustement jugé. Ses réactions se manifestent par des mouvements d'humeur, des changements instantanés et violents. Le second réflexe est un réflexe de défense ; il se retranche sur lui-même et simule l'indifférence.

L'inadaptation psychologique est aggravée par les difficultés matérielles qu'il rencontre.

Nombreux sont les Algériens qui, en raison de l'absence légale de tout contrôle, viennent en France sans avoir l'assurance d'y trouver un emploi stable. La tentation a été trop forte et ils sont partis malgré cette incertitude avec l'espoir que tout "s'arrangerait" sur place. Ils ont compté, avec raison d'ailleurs, sur le sens aigu de la solidarité coranique pour trouver dans la métropole auprès d'un parent ou d'un ami aide et assistance en attendant d'obtenir un emploi.

Sur une population nord-africaine d'environ 150.000 individus, on peut estimer à plus du tiers et vraisemblablement près de la moitié le nombre des individus sans travail, nomades et oisifs, qui vivent ainsi avec l'aide de leurs coréligionnaires.

Il convient enfin de dire quelques mots des conditions matérielles déplorables dans lesquelles vit cette population. Le problème du logement des Nord-Africains a fait couler beaucoup d'encre et il semble bien cependant que les descriptions les plus noires soient en dessous de la réalité. L'immigration massive se produisant à un moment où sévit en France une crise de l'habitat, les Nord-Africains sont logés dans les locaux les plus sordides, dont les Européens ne voulaient plus. A l'insuffisance des locaux est venu s'ajouter un surpeuplement excessif, conséquence de l'entraide scrupuleusement pratiquée.

Par suite du manque d'hygiène de ces conditions de logement et de la sous-alimentation, car la plupart de ceux qui travaillent prélèvent largement sur leur salaire pour subvenir aux besoins de leur famille, l'état sanitaire de la population nord-africaine s'aggrave dans des proportions inquiétantes.

Quel est le bilan de ce contact avec le monde occidental ?

S'il est encourageant de noter quelques réussites, il faut bien en fin de compte reconnaître que la plus grande partie des immigrés ne retirent de cette expérience qu'humiliations et déceptions. Mal nourris, mal logés, beaucoup n'envisagent même pas par un réflexe de fierté de revenir au douar natal. Leur amour propre leur interdit de retourner dans leur famille, malades, mal vêtus et sans argent. Si l'on rappelle enfin que près de la moitié d'entre eux, en ce qui concerne la région parisienne, n'ont aucun emploi stable, on conviendra que cette situation pose un problème de sécurité publique. De telles conditions d'existence font, en effet, du Nord-Africain, et malgré lui, un délinquant éventuel ou le rendent tout au moins particulièrement réceptif à la propagande anti-française.

## LES CONSÉQUENCES INQUIÉTANTES DE L'INADAPTATION ET DES CONDITIONS DE VIE MISÉRABLES

### La Délinquance et la Criminalité Nord-Africaine

Pour savoir si la présence des Nord-Africains en si grand nombre et dans de telles conditions constitue une menace sérieuse pour la sécurité publique, il n'est que de se rapporter aux statistiques les plus récentes. Il n'est pas sans intérêt d'indiquer rapidement les conclusions essentielles que l'on peut tirer de l'examen de ces statistiques. En cette matière, une comparaison intéressante peut être faite qui consiste à rechercher pour un chiffre total des infractions commises pour un délit déterminé, la proportion de ces infractions imputables à des Nord-Africains.

Un tel examen révèle que la proportion dépasse un chiffre que l'on peut considérer comme normal pour tous les délits caractérisés essentiellement par l'élément violence. Il en est ainsi notamment pour :

- les coups et blessures,
- les assassinats et meurtres,
- la détention d'armes,
- les outrages à agents,
- et surtout les agressions.

Au cours de l'année 1952, 95 % des vols avec violences ont été commis par des Nord-Africains. Pendant les 5 premiers mois de 1953, avant une recrudescence qui s'est dessinée depuis lors, 50 % des agressions ont été commises par des éléments qui ne représentent que 5 % de la population totale.

Une autre remarque doit être faite : la proportion

est également importante en ce qui concerne les vols simples et recels ; très peu nombreux, par contre, sont les délits commis par des Nord-Africains qui réclament une certaine assimilation sociale et un esprit astucieux ; c'est le cas des escroqueries et des abus de confiance.

On a pu dire à cet égard que la délinquance et la criminalité nord-africaines avait un caractère primitif. Cette appellation se justifie : nous venons de voir, en effet, que les crimes et les délits commis par les Nord-Africains se limitent à des infractions nettement déterminées explicables soit par un trait dominant du caractère, en l'occurrence la propension à la violence, soit par le besoin résultant de lamentables conditions d'existence.

Il convient, en effet, de rapprocher ces remarques statistiques de l'analyse qui a été faite plus haut des réactions psychologiques du Nord-Africain transplanté dans notre société individualiste.

La violence exaspérée par la souffrance qu'il éprouve de se voir rejeté d'un monde pour lequel il ne se sent pas fait le conduit à réagir avec brutalité.

Les vols simples sont très souvent le geste d'un individu misérable poussé par le besoin. Il faut ajouter que pour cette infraction particulière, le Nord-Africain n'a pas toujours une notion exacte du caractère grave et anti-social de son attitude. Une analyse intéressante mais qui dépasserait le cadre de cette étude serait à faire pour montrer à ce sujet que le Coran donne au musulman une conception particulière de la justice distributive.

Quelles que soient cependant les raisons qui nous fassent "comprendre" davantage le comportement du Nord-Africain,

la progression de la délinquance est un fait dont les services de police doivent tenir compte.

Si une telle progression a pu émouvoir l'opinion publique, il est une autre manifestation de la présence des Nord-Africains qui attire fâcheusement l'attention de la population et l'inquiète : leur activité politique.

#### Les Nord-Africains et la politique.-

L'action des partis politiques nord-africains, nationalistes et autonomistes, travaillant en liaison plus ou moins étroite avec le Parti Communiste, est là encore favorisée par les conditions mêmes qui sont à l'origine de développement rapide de la délinquance.

Il n'est pas difficile de comprendre que les propagandes anti-françaises trouvent un écho particulièrement favorable dans une population déçue et humiliée et disposée à se libérer par la violence d'un complexe d'infériorité qui la ronge. Le problème se pose d'une façon aiguë dans la région parisienne où la proportion des chômeurs, des oisifs, des malades, des instables, est particulièrement élevée. Des agitateurs habiles trouvent là un terrain favorable à l'exercice de leur activité anti-française. Une telle activité devient dangereuse à partir du moment où les meneurs peuvent disposer à tout instant d'une masse de manœuvre importante et redoutable d'individus prédisposés aux réactions violentes et imprévisibles.

\*  
\* \*

Telles sont les données d'une situation créée par la présence dans la région parisienne et dans les conditions actuelles d'un contingent considérable de Nord-Africains. Il va de soi qu'il ne s'agit pas là d'une remarque comportant une

appréciation sur l'opportunité de cette présence ou exprimant implicitement un regret. Personne ne peut nier cependant qu'en raison de ces faits se pose un problème de sécurité publique.

Ceux qui ont la charge d'assurer cette sécurité ont le devoir, quel que soit le sentiment de sympathie qu'ils éprouvent envers une population malheureuse et digne d'intérêt, de proposer les mesures qui leur paraissent propres à combattre des tendances regrettables révélées par la progression des délits caractérisés par la violence. Sur le plan de l'activité politique une action est indispensable, fondée sur le sentiment qu'on ne peut pas à la fois se réclamer de la citoyenneté française et des avantages qu'elle comporte et adhérer à une politique anti-française. Le séparatisme algérien n'est pas plus concevable et ne saurait être davantage toléré qu'une attitude identique qui viendrait à être adoptée par une partie quelconque du territoire métropolitain.

\*  
\*  
\*

L'objet de cette étude était de montrer par un rappel des conditions dans lesquelles beaucoup de Nord-Africains sont venus en France, que l'Algérien, quittant sans gaité de coeur son douar natal pour assurer une vie meilleure à sa famille, ne doit pas être tenu pour responsable d'une situation délicate créée en dehors de sa volonté. S'il appartient aux services de police de prendre les dispositions préventives que réclame une telle situation, leur action ne saurait être juste et efficace si elle n'était guidée par un profond désir de compréhension et un sentiment d'humanité.